

"Rouge français!"

Autor(en): **Francken, William**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **65 (1956)**

Heft 5

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683240>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

«ROUGE FRANÇAIS!»

Un récit inédit par le docteur WILLIAM FRANCKEN

Il y a trois sortes de tuberculeux dangereux: l'ignorant, le négligent et le cynique.

Dans l'échelle des valeurs morales il y a un abîme entre ces trois cas. L'ignorant est un innocent; les seuls coupables sont ceux qui auraient dû le renseigner et qui ne l'ont pas fait. Pour le négligent, nous plaiderons demi-coupable, soit coupable avec circonstances atténuantes. Il n'en est pas moins dangereux, d'une espèce fréquente comme la médiocrité. C'est pour elle qu'a été inventée la propagande, cette sœur trop raisonnable de la foi. Le cynique est rare, comme le bison d'Europe. Nous voudrions pouvoir affirmer qu'il tend lui aussi à disparaître; mais l'alcool — si bien protégé dans notre bonne démocratie — en perpétue l'espèce...

Nous en avons en un, il y a plus de vingt ans, au Pavillon. Il nous venait de Haute-Savoie, qui nous envoie par ailleurs tant d'hommes sympathiques. Son nom, pourquoi le taire, puisqu'il est mort? Le même que celui d'un peintre renommé: Millet. Il nous fut expédié d'urgence, en pleine hémoptysie. Peu de choses épouvantent comme la vue du sang. Un malade qui saigne est prêt à tout, aux actes de courage, à l'obéissance passive. La durée dans le traitement, il l'accepte comme monnaie d'échange contre cette autre durée qui est celle de la vie! Vivre, être encore, il n'y a pas d'autre pensée, il n'y a pas d'autre préoccupation chez un être affolé qui accepte même la souffrance, pour vue qu'il soit, et qu'il dure!

Millet, donc, supporta sans sourciller le pneumo-thorax qui lui sauva la vie. L'hémorragie s'arrêta. L'espoir revint, et avec lui l'oubli de la frayeur passée. Il avait supplié: « Qu'on me sauve la vie! Que Dieu me soit en aide! » Et bientôt il déclara: « J'ai bien su me tirer d'affaire! » « Passato il pericolo, dimenticato il santo », dit un proverbe italien. Seule la capacité d'oubli dépasse la capacité d'espérance.

Notre Millet se sauva, sans dire merci. Il se remit à boire, sans mesure. Et naturellement il rechuta, mais sans hémoptysie, cette fois. Plus question de se soumettre à aucun contrôle, à aucune discipline. Il crachait, crachait à longs jets empoisonnés, devant lui, n'importe où; de préférence sur les quais de la gare ou sur les allées des promenades publiques, là où jouent les petits enfants. Il crachait avec joie, exprès: « Puisque j'ai cette maladie, je ne sais pas pour quoi les autres ne l'auraient pas aussi! »

Le préfet fut alerté. Il fit faire une enquête, confiée au gendarme François-Louis, bonhomme tout rond, qui me manquait pas de finesse. Deux délits, la contamination voulue de son prochain,

et l'ivrognerie, celui-ci déterminant celui-là; le premier, très réel en fait, mais très délicat à établir, sans preuves tangibles à l'appui; le second, étalé aux yeux de tous, mais trouvant souvent une indulgence extraordinaire. Le buveur a de subtiles protections dans le monde politique. L'attaquer sur le terrain de la boisson, c'est risquer des retours de flamme. On a beau être gendarme, on ne veut pas s'exposer au ridicule. Il fallait donc trouver le défaut de la cuirasse, brandir un argument-massue qui l'emporterait sur tous arguments d'avocat. François-Louis sourit dans sa moustache en rédigeant son rapport. Il avait déjà signalé les principaux faits; le voici devant l'accusation majeure, accablante, sans réplique. De sa belle écriture ronde, il écrit: « Le nommé Millet — d'après des témoignages certains — se saouïe avec du rouge français! »

L'affaire marcha rondo. Millet fut appréhendé et conduit incontinent à la frontière. François-Louis conclut: « Que les Français se débrouillent avec leur gaillard! Ça leur apprendra à faire concurrence à nos vigneron! »

LES ECHANGES MER-MONTAGNE

Dans le cadre des échanges « mer-montagne » et avec l'aide financière qu'a permis d'apporter, cette année encore, la vente en Suisse romande du mimosa, nos sections romandes ont assuré l'arrivée et le départ de nombreux enfants participant à des colonies de vacances.

Environ 230 petits Cannois — dont un certain nombre d'hôtes du « Rayon de soleil » de Cannes, auxquels s'étaient joints d'autres enfants du « Rayon de soleil » de Pomeyrol — sont arrivés à Genève le 30 juin pour être placés en Suisse romande pendant les mois de juillet et d'août. Leur départ aura lieu le 31 août. Le secrétariat de la section genevoise a organisé les convois et la répartition des enfants.

Du côté suisse romand, une quarantaine de fillettes sont parties le 2 juillet pour la colonie de St-Léon, à Cannes; elles en reviendront le 31 juillet. Un nombre égal de garçons les y remplaceront du 2 au 21 août. Le « Rayon de soleil » de Cannes accueillera pendant le même temps et en deux fois une vingtaine de petits pensionnaires de chez nous qui passeront également quatre semaines au bord de la mer. En outre, une trentaine d'autres enfants de chez nous ont pu être placés en montagne pour un mois soit en juillet soit en août par la Croix-Rouge genevoise.

La Croix-Rouge neuchâteloise, de son côté, verra 86 enfants de Cabourg passer le mois de juillet à la colonie de Vaumarcus. En échange, 43 fillettes suisses romandes se rendront à la colonie de Cabourg du 5 juillet au 4 août, et 43 garçons du 6 août au 5 septembre.